



**FEDERATION NATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT, DE LA  
CULTURE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE –  
ARDENNES**

**SNUDI-FO SN-FO-LC SNETAA-FO SPASEEN-FO**  
(Écoles) (Collèges, lycées) (LP) (Administratifs)

Adresse : FNEC FP FORCE OUVRIERE - UD-FO des Ardennes

21 rue Jean-Baptiste Clément - 08000 CHARLEVILLE-MEZIERES

-☎ répondeur 03 24 33 55 02 – 06 18 53 50 31 email : [fncf-fp-fo08@orange.fr](mailto:fncf-fp-fo08@orange.fr)

---

**CAPD du 6 février 2019 – déclaration préalable**

Monsieur l'Inspecteur d'académie,

Suite à la parution d'une note de service ministérielle au BO le 8 novembre dernier Le SNUDI-FO 08 a participé, comme les autres syndicats présents à cette CAPD, aux groupes de travail des 11, 24 et 28 janvier. Ce afin d'élaborer de nouvelles règles pour le mouvement du 1<sup>er</sup> degré. Notre syndicat tient d'ailleurs à souligner le grand investissement des personnels de l'Inspection Académique pour leur travail, leur patience et leur implication dans cette tâche.

Pour autant, notre Fédération affirme son opposition aux modifications des règles du mouvement imposées. En effet, certaines priorités départementales ne peuvent être prises en compte à la hauteur de leur importance (fragilités médicales ou sociales). A ce titre, nous rappelons que, nul n'est censé au sein des instances porter le moindre jugement sur les situations ô combien difficiles de certains collègues. Nous sommes opposés à la disparition du second mouvement, au caractère obligatoire des vœux larges, à la nomination d'office à titre définitif sur un poste non choisi qui aurait été obtenu par la formulation d'un vœu géographique, nous refusons l'affaiblissement de la place des commissions paritaires, les notes de services devant restées étudiées par les CAPD. Enfin, dans le cadre des zones de vœux larges, certains regroupements nous semblent inopportuns (comme celui de Douzy/Carignan), il n'est de notre point de vue pas nécessaire d'élargir les zones qui existaient préalablement.

Le règlement du mouvement départemental des Ardennes tel qu'il avait été pensé depuis des années fonctionnait globalement correctement et permettait une assez bonne satisfaction des personnels, nous avons du mal à comprendre qu'on puisse détruire des outils qui ont fait leur preuve. Avec ces nouvelles dispositions, l'usine à gaz est relancée, de nouveau, on se retrouve dans la logique des « énarques Parisiens » qui pensent tout savoir depuis leur bureau.

Notre fédération alerte depuis des années les différents interlocuteurs sur une insatisfaction croissante des personnels (pouvoir d'achat, manque de considération, infantilisation, avancement accéléré très limité) mais visiblement ce Ministre, comme ses prédécesseurs, à une idée du dialogue social du style: « je vous écoute mais je ne vous entends pas, je ferai ce que j'ai décidé »

La réponse au malaise des enseignants est loin d'être satisfaisante : « Taisez vous, fonctionnez et surtout pas de vague... »

La reconnaissance salariale c'est le blocage du point d'indice, la reconnaissance professionnelle c'est une classe exceptionnelle réservée à une minorité, aux critères d'accès ô combien obscurs et certainement pas neutres, remplaçant la valeur professionnelle par des critères beaucoup moins équitables. La coupe se remplit et commence à déborder sérieusement.

Nous vous demandons de bien vouloir faire remonter notre désaccord avec les décisions ministérielles et notre mécontentement pour ces décisions prises en dehors de toutes considérations pour les personnels et les organisations syndicales...



## Compte rendu CAPD reportée du 6 février :

*Après lecture des déclarations de l'ensemble des organisations syndicales, toutes s'associent pour déplorer le report de date, au dernier moment sur un mercredi.*

*L'Inspecteur d'Académie s'en excuse et déplore un calendrier très tendu ces derniers temps.*

### Ordre du jour de cette CAPD :

1. Approbation des procès-verbaux des CAPD précédentes
2. Mouvement inter départemental
3. Avancement des professeurs des écoles et instituteurs
4. Questions diverses.

### Mouvement inter départemental :

Le nombre de demandes de permutations est de 52, dont 19 pour rapprochement de conjoint.

24 sont à destination de la Marne

Les résultats de ces permutations seront connues le 4 mars 2019-

### *Avancement des Pe et instituteurs*

Seul l'avancement à l'ancienneté est proposé, le **logiciel** pour l'avancement accéléré n'ayant pas encore été livré.

Il est demandé à ce que la **CAPD de rentrée puisse prendre en compte les avancements à l'ancienneté** puisque celui-ci est automatique

Proposition de réaliser un groupe de travail pour l'avancement accéléré cette année.

### *Informations diverses :*

- Quelques **changements d'affectations** ont eu lieu pour 5 enseignants, pour des raisons médicales ou des faisant fonction.

Parmi les PE stagiaires, une demande de démission, deux personnels en changement d'affectation suite à des difficultés sur leur poste.

Pour palier au manque de personnels, appel à des brigades.

- 18 personnes ciblées se sont vues proposées des **stages de formation** sur proposition de leur IEN.



## *Questions diverses*

- **Autorisation d'absence pour intempéries**, L'Inspecteur d'Académie parle de bon sens, pour permettre de ne pas maintenir certaines réunions programmées il est demandé à ce que celles-ci soient annulées au regard des conditions climatiques.
- **Suppléances de direction**, certains collègues sont désignés volontaires d'office par leur IEN pour suppléer au remplacement du directeur, pratique dommageable qui avait déjà été relevée l'an passé et qui perdure. **L'inspecteur Adjoint parle de revenir vers son IEN.**
- Lorsque des **heures d'APC** se chevauchent avec les réunions de conseil/ école , ou rep+collège L'IA demande concertation avec les IEN avant réponse afin qu'elle soit la même pour l'ensemble des circonscriptions. Des convocations sont demandées de manière à pouvoir prétendre à des frais de déplacement.
- La circulaire du 7 novembre 2018 "**Aménagement du poste de travail** - année scolaire 2019-2020" concernant notamment l'allègement de service, est passée inaperçue et la date de retour des dossiers était le 11 janvier : les collègues qui sont dans ces situations et ont passé la date peuvent encore faire remonter.
- Les **indemnités pour les psychologues** en éducation prioritaire, celles-ci se sont vues proratisées en fonction du nombre d'heure passée en REP+.
- Passation des **évaluations CP et CE1** ; 5 heures sont à déduire des APC pour la session de la rentrée. De nouveau 5 heures pourront être déduites pour la session de février.
- Création de **PIAL** (pôle inclusif d'accompagnement localisé) /  
Il s'agirait de « mieux accompagner les élèves de donner une compétence professionnelle aux AVS »  
( ) Après un état des lieux des besoins, un plan de formation sera proposé pris sur le budget de la formation continue. Seront concernés Vouziers en relation avec l'Edepams ; collèges Asfeld/ Château et les écoles alentour, Collège Rouget de lisle et écoles rattachées, Rimogne/Rocroi, en relation avec l'APAGE de Rocroi.

## **AESH,**

632 élèves sont accompagnés, 82 AESH ont été employées depuis septembre

90 élèves sont encore en attente d'AESH, dont 17 seront bientôt pourvus.

- Raisons invoquées pour lesquelles les anciens contrats n'ont pas été renouvelés
- Soit les personnes ne le souhaitaient pas ou n'avaient pas re-postulé,
- soit elles ne se sentaient pas d'intervenir dans le second degré,
- soit elles ne convenaient pas .

